

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

18 décembre 2018 | 17 heures | Salle I202 ENSAIT

Participants

Membres extérieurs (avec voix délibérative)

M. Laurent COGEZ
M. Eugène DELEPLANQUE
M. Alain DENIEUL
M. Jérôme LEMONNIER
M. Louis MASQUELIER
M. Eric MEZIN
M. Ludovic PIERRE
M. Jean-Marc VIENOT

Membres internes élus avec voix délibérative

Mme Christine CAMPAGNE
M. Pascal BRUNIAUX
M. Jean Pierre BAJART
Mme Cheryl LOBB DE RAHMAN
Mme Marie POTDEVIN
M. Xavier LEGRAND
M. Xuyuan TAO
M. Guillaume LEMORT
Mme Marie Pierre DELESPIERRE
Mme Claire-Marie MICHON
Mme Nouné MAKHSIYAN

Membres de droit

M. Eric DEVAUX, Directeur
M. Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services
Mme Sabine MIKA, Agent-comptable

Etaient excusés

M. Serge BOONE
M. Christophe COUDERT
M. Valéry DALLE
Mme Anne Sophie BRANQUART

Ont donné procuration

Mr Vianney MULLIEZ, procuration à M. DELEPLANQUE
M. Vladan KONCAR, procuration à M. Pascal BRUNIAUX
M. Pierre-François LAZZARO, procuration à M. VIENOT
M. Valéry DALLE, procuration à M. DELEPLANQUE
M. Ahmida EL ACHARI, procuration à M. LEGRAND
Mme Alicia PINDI, procuration à Mme LOBB DE RAHMANN
Mme Apolline MORICE, procuration à Mme CUENOT
M. Christophe CATTEAU, procuration à M. VIENOT
M. Xuyuan TAO, procuration à M. LEGRAND (pour la 1ère partie de séance)

Membres invités

M. Guy DUMORTIER, Président honoraire du Conseil d'Administration
Mme. Sandrine VANDERDONCKT, Assistante de Direction
Mme Sophie LEVEQUE, Directrice du service financier
Mr Emmanuel DUFLOS, Directeur Centrale Lille
Mme Rose-Noëlle VANNIER, Directrice de l'ENSCL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h20 par le Président M. Eugène DELEPLANQUE.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

I. Préambule

M. Eugène Deleplanque souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs :

- Mr Alexandre LE BRUN qui représente le rectorat
- 3 représentants des étudiants : Nouné Makhsiyani, Claire-Marie Michon, Célia Cuenot

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Octobre 2018

Il n'y a pas de question particulière concernant le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration.

Le procès-verbal est soumis au vote.

Motion 1

Soumis au vote, le procès-verbal du 16 Octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

II. Thématiques stratégiques

1. Point d'avancement sur la création du pôle d'ingénierie

Une assemblée générale a eu lieu le 11 décembre à l'ENSAIT. Il est rappelé que le pôle ingénierie sera composé de 5 écoles internes ayant leurs prérogatives.

L'objectif est de gagner en lisibilité internationale et acquérir une lisibilité dans le cadre de l'i-site et de la future université Lille-Nord Europe.

L'idée originelle de la création de ce pôle est d'offrir un portefeuille cohérent de formation d'ingénieurs auprès des entreprises.

Le montage de ce projet est piloté par l'école Centrale de Lille de par sa taille mais aussi parce qu'elle est aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies).

La stratégie de l'ENSAIT est définie par 4 éléments :

- Contexte ULNE (tendance de fond sur la restructuration des formations universitaires en région)
- Positionnement international car 1^{ère} formation en Europe et 2^{ème} dans le monde
- Restructuration des pôles de compétitivité (Up-tex et Matikem)
- Soutien de la profession

Des documents de 2002 évoquaient déjà un rapprochement avec l'école Centrale de Lille. Ce projet est donc ancien et n'avait jusqu'alors pas abouti.

L'horizon du 1^{er} janvier 2020 était fixé mais le calendrier n'est pas réaliste du fait de la multitude d'étapes réglementaires à franchir (décrets, statuts, règlement intérieur des écoles...).

Des groupes de travail entre les différents services doivent être mis en place très rapidement sous l'impulsion de réunions entre Directeurs Généraux des Services. Au sein de l'ENSAIT, les chefs de service ont d'ores et déjà pris contact avec leurs homologues et Eric Devaux les en remercie.

La 1^{ère} étape de ce projet est l'écriture du décret qui est co-rédigé par l'ensemble des écoles.

Les DGS se rencontrent le 10 janvier, les Directeurs le 11 janvier et un rendez-vous est pris avec la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur dans la 2^{ème} quinzaine de janvier.

La posture officielle est de garder en tête la date du 1^{er} janvier 2020.

Le contexte est difficile et il sera donc important que le Conseil d'Administration se mobilise pour porter le projet.

Pour l'ensemble de la profession, l'ENSAIT est une école très importante car elle forme des ingénieurs avec spécificité textile qui correspond aux attentes des industriels. Il est donc essentiel que l'école garde son identité pour garder la valeur du diplôme de l'ENSAIT

Xavier Legrand demande quelle est notre force de négociation. Le Conseil d'Administration de l'ENSAIT est souverain dans les décisions. L'employabilité des diplômés est bonne. Les pays étrangers regrettent la fermeture de leurs écoles textiles. Les rapports légitiment le développement de l'école. Un audit en 2012 avait jugé l'ENSAIT apte aux RCE et l'école peut donc envisager d'y passer.

Eric Mezin demande quelle est la raison des explications de ce jour. Des informations ont été remontées que les intérêts ne sont pas les mêmes pour les 5 écoles. Le ministère de tutelle est-il un allié ? Actuellement, il est difficile de répondre à cette question car le ministère a demandé que les écoles fassent une proposition qui sera ensuite validée, l'objectif étant la visibilité internationale.

Jean Marc Vienot intervient pour expliquer que l'ENSAIT doit marquer le territoire de son identité pour maintenir sa spécificité. C'est une petite école en terme de volume mais une école avec grande renommée. Les objectifs ne sont donc pas les mêmes, ce qui est compliqué dans la gestion du rapprochement car ce ne sont pas les mêmes réseaux et le même référentiel.

Ludovic Pierre demande ce que peut apporter le Conseil d'Administration et comment. Au démarrage, le Conseil d'Administration a pour mission de porter le projet pour que l'ENSAIT garde son authenticité par le biais des prises de décision successives.

Guy Dumortier informe qu'il est nécessaire de monter au créneau pour défendre l'indépendance de cette école, pour sauvegarder sa spécificité.

Le rectorat sera également sollicité sur ce sujet et Mme la Rectrice viendra visiter l'école dans les mois qui viennent.

2. Point d'information suite à la visite du Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES)

La visite de l'établissement par l'HCERES a eu lieu du 27 au 29 novembre 2018.

La CTI viendra à l'ENSAIT le 9 janvier 2019.

La visite des laboratoires par l'HCERES se fera les 30 et 31 janvier 2019.

Le comité a rencontré environ 70 personnes et a évalué la stratégie générale de l'établissement, les rapports avec le monde économique, la communication...

Il n'y a pas eu de debriefing entre la Direction et le Comité. Le rapport sera envoyé fin février 2019 avec une version finale validée fin mars-début avril 2019.

La teneur de ce rapport est fondamentale dans les décisions concernant le pôle d'ingénierie.

Eric Devaux remercie les personnes ayant répondu favorablement à l'invitation de l'ENSAIT pour rencontrer le Comité.

3. Echanges sur les idées émises lors du dernier Conseil de Perfectionnement

Eric Mezin souhaite faire quelques remarques concernant le Conseil de Perfectionnement. Ce conseil a bénéficié d'une très forte participation des entreprises et des présentations très intéressantes.

Il faut rajouter au compte-rendu du Conseil du 15 mai 2018, un paragraphe pour évoquer l'importance et l'intérêt de la spécificité textile auprès des entreprises.

Jean Pierre Bajart rappelle que le choix de mettre un enseignement lourd en textile dès la 1^{ère} année a été fait afin de répondre aux entreprises qui accueillent les étudiants en stage.

Ludovic Pierre évoque que l'aspect technologique dans le textile est essentiel pour montrer le dynamisme de l'école malgré une industrie qui garde une image ancienne et que le savoir-être a une place forte dans la formation enseignée à l'ENSAIT.

Le prochain Conseil de Perfectionnement aura lieu le 12 mars 2019.

Une proposition avait été faite par un grand chef d'entreprise de la région, piste du double cursus d'apprentissage en cycle court et cycle long qui mérite d'être développée. Il est essentiel que l'ENSAIT, qui était précurseur de l'apprentissage en école d'ingénieurs, garde son leadership en la matière.

Suite aux réformes de l'apprentissage en France, plusieurs questions se posent :

- Que va devenir FORMASUP ?
- Quelles vont être les aides financières ?
- Une réforme est envisagée pour que la formation en IUT se fasse en 3 ans au lieu de 2, ce qui aurait un impact direct sur l'apprentissage de l'ENSAIT.

En matière d'apprentissage dans le pôle d'ingénierie, l'ENSAIT excelle. A contrario, l'école Centrale ne souhaite pas développer les formations en apprentissage et l'IG2i a eu beaucoup de difficultés à recruter jusqu'alors.

Un sujet à développer également est l'apprentissage transfrontalier avec la mise en place d'aides européennes.

Eugène Deleplanque remercie les membres du Conseil de Perfectionnement pour la qualité des échanges qui ont vu émerger de bonnes idées.

III. Finances

Gaël Monfrier indique que la situation financière de l'école est très saine. Un objectif de l'école pour 2019 est de développer les ressources propres :

- Création de la Direction des Relations Extérieures (multiplication par 4 des recettes issues des contrats privés entre 2016 et 2018)
- Développement de l'apprentissage

Financements d'investissements par Formasup (laboratoire de langues, aménagement des salles AS en espaces de coworking).

La subvention 2019 de l'Etat est en baisse de 5 000 Euros par rapport à l'année précédente.

Au budget 2019, les contrats publics seront désormais intégrés au budget de l'école et non plus au SAIC.

2019 verra la concrétisation de la réhabilitation énergétique déjà évoquée à plusieurs reprises dans les précédents Conseils d'Administration avec des dépenses importantes financées en partie par le FEDER et les crédits CPER.

1. Budget 2019

Sophie Leveque présente le budget 2019.

Les grandes tendances de l'année 2019 :

Les produits sont en augmentation tout comme les charges pour arriver à un résultat à l'équilibre sur le budget 2019.

Concernant les produits, on constate une augmentation générale que ce soit en chiffre d'affaires ou en subventions.

Concernant les dépenses de personnel ou de fonctionnement, elles sont en légère augmentation avec un résultat équilibré.

Le budget 2019 en AE et CP :

Petit rappel pour les nouveaux membres du Conseil d'Administration :

- ▶ Les AE (Autorisations d'engagements) : Elles constituent le plafond voté par l'organe délibérant et déterminent la capacité pour l'ordonnateur à engager juridiquement l'organisme sur l'exercice.
- ▶ les CP (Crédits de paiement) : Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être décaissées pendant l'exercice

Il peut donc y avoir un décalage entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

L'équilibre de l'établissement en AE-CP est déficitaire en raison des crédits de paiement importants en 2019 sur l'opération de réhabilitation énergétique.

Le résultat en droits constatés est équilibré entre les produits et les charges.

1. Les recettes :

90 % des recettes sont réparties sur 3 postes :

- Subventions diverses
- Subvention pour Charges de service public
- Taxe d'apprentissage

Le reste se décompose entre les droits de scolarité, les reprises sur amortissements, la formation tout au long de la vie et produits divers.

- o Les recettes du SAIC :

Elles sont composées exclusivement du chiffre d'affaires sur les contrats privés étant donné que les contrats publics sont basculés sur l'école.

- o Les recettes de l'établissement :

Le Chiffre d'affaires a chuté en 2016 mais grâce à la création de la DRE, le chiffre a été multiplié par 4 entre 2016 et 2017. La tendance d'exécution 2018 subit une légère baisse.

2. Les dépenses :

- o Les dépenses de l'établissement

Elles sont réparties sur 3 postes :

- Le fonctionnement
 - L'investissement
- à quasi même hauteur
- Les dépenses de personnel :
 - o 60% liés aux doctorants sur contrats publics
 - o 16% liés aux heures complémentaires
 - o 15% des personnes employées sur budget propre
 - o 17% des primes de recherches
 - o 2% d'autres dépenses.

L'évolution des dépenses de personnel entre l'école et le SAIC est à relativiser étant donné le fait que les contrats publics passent sur le budget de l'école.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont réparties comme suit :

- Recherche	1 090 000 euros
- Dotations aux amortissements	501 000 euros
- Immobilier	440 000 euros
- Formation	358 000 euros
- Pilotage	349 000 euros

Les dépenses de fonctionnement sont contraintes au global, étant donné le fait que les recettes le sont également. La tendance est relativement stable en sachant qu'elles sont toujours fortement impactées par le montant important des dotations aux amortissements.

On constate une diminution des charges de fonctionnement sur le SAIC car seules les dépenses relatives aux contrats privés et aux SAIC nominatifs sont à enregistrer en 2019.

L'ENSAIT rapatrie les dotations aux amortissements des contrats publics sur l'école en 2019, ce qui explique l'inversion de la courbe. Au global, en 2019, les dotations seront en diminution puisque l'impact du PPI sur les dotations aux amortissements en 2019 va en diminuant.

La courbe de la formation reste stable d'une année sur l'autre. L'immobilier est en constante augmentation (dépenses de fluides, aménagement des salles de cours...),

- o Les dépenses d'investissement

Sur le SAIC, il y a peu d'investissements quant aux contrats privés.

La majeure partie des investissements 2019 concerne la réhabilitation énergétique pour laquelle l'école a touché des subventions complémentaires par l'intermédiaire du FEDER.

La CAF (capacité d'autofinancement) est de 344 000 €. Le résultat est équilibré.

Le prélèvement sur fonds de roulement est de 109 000 €, ce qui correspond au déséquilibre en AE et CP du résultat de l'établissement.

Le niveau du fonds de roulement est de 802 K€, ce qui correspond à 72 jours de fonctionnement.

Lors de la réception des résultats de l'exercice 2018, des dépenses d'investissements pourraient voir le jour dans le cadre d'un budget rectificatif, par l'intermédiaire d'un prélèvement sur fonds de roulement.

Xavier Legrand demande comment est calculé le chiffre d'affaires du SAIC. C'est Stéphane Lepretre, Directeur des Relations Extérieures qui donne l'information du chiffre d'affaires potentiel concernant les contrats privés.

Gael Monfrier rappelle qu'une personne supplémentaire a été recrutée et devrait apporter un chiffre d'affaires supplémentaire.

Il demande également quel est le nombre de jours minimum de fonds de roulement. Sophie Leveque informe qu'il peut être diminué à 30 mais elle rappelle qu'il est nécessaire de rester vigilant et qu'il faut investir avec modération, pour éviter une augmentation trop forte des dotations aux amortissements.

Laurent Cogez demande quelle est la stratégie concernant le SAIC. L'idée était d'avoir des Relations Extérieures avec un périmètre large. Cependant, ce service est limité en terme de nombre d'ETP. Stéphane Lepretre devient directeur du SAIC et doit faire un bilan chaque année de l'activité du service. Le bilan 2018 du SAIC sera donc présenté en mars 2019 au prochain Conseil d'Administration par Stéphane Leprêtre.

Motion 2

Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Modalités de remboursement des frais de mission

Les modalités sont les mêmes que l'année dernière. La seule différence est la marge qui est passée à 1h avant et une 1h après le 1^{er} moyen de transport pour tous les déplacements et 2h avant et 2h après pour les transports aériens.

Cette délibération doit obligatoirement être votée chaque année.

Motion 3

La motion concernant les modalités de remboursement des frais de mission est approuvée à l'unanimité.

3. Tarif de location des locaux

Gaël Monfrier rappelle que les locaux sont loués régulièrement puisque c'est l'un des moyens qui permet de développer les fonds propres de l'école.

Les locations permettent également de développer la notoriété de l'établissement.

Le Chiffre d'Affaires varie entre 15 et 20 000 euros par an. L'année 2019 sera une année difficile du fait des travaux de réhabilitation.

Motion 4

La motion concernant les tarifs de location des locaux est approuvée à l'unanimité.

4. Subventions vie étudiante

Il est demandé une subvention de 21 400 euros pour l'ensemble des associations étudiantes. Une commission se réunira ensuite pour le dispatching entre les associations. C'est le même montant que l'année précédente.

Il est également demandé une subvention de 1 600 euros concernant le concours de challenge vidéo.

Motion 5

La motion concernant les subventions de la vie étudiante est approuvée à l'unanimité.

1. Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) – critères et barèmes

12 enseignants chercheurs bénéficient de cette prime pour un budget de 54 000 euros.

Jusqu'à présent, il y avait 3 montants possibles selon la note attribuée à leur dossier. Il y en aura deux désormais (3500 et 6000 €)

L'école et le Ministère souhaitent que les femmes et les maitres de conférence déposent plus de dossiers (9 hommes contre 3 femmes actuellement bénéficiaires de la PEDR).

Motion 6

Les critères et barèmes de la PEDR 2019 sont approuvés à l'unanimité.

2. Primes de Charges Administratives 2019

C'est une prime attribuée à un enseignant ou enseignant-chercheur pour l'exercice d'une fonction administrative particulière.

L'élection du Directeur du Laboratoire en novembre 2018 a engendré la création de 2 fonctions de chargés de missions éligibles à la PCA.

L'établissement se doit d'accompagner la réorganisation du laboratoire.

Le rapport d'activité sera évalué ainsi que l'émergence de start-up. C'est une mission intéressante et inédite car collective.

Motion 7

Les PCA sont approuvées à l'unanimité.

V. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance à 18h45.



Fait à Roupaix, le 10 Décembre 2018

Le Président du Conseil d'Administration

Eugène DELEPLANQUE